

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la Première Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzeville-Tolosane

Par arrêté du 8 Avril 2024 le Maire de la Commune d'Auzeville-Tolosane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la 1ère modification du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune d'Auzeville-Tolosane.

L'enquête se déroulera en Mairie de Auzeville-Tolosane, du 3 mai à 9h au 24 mai 2024 à 17h.

A cet effet, Monsieur Christian BARTHOLOMOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean CUSSAC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la Présidente du Tribunal Administratif pour mener l'enquête publique susvisée

Le projet de la première modification du plan local d'urbanisme communal, les pièces qui l'accompagnent, ainsi que le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la Mairie de Auzeville-Tolosane, 8 Allée de la Durante, 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi de 14h à 17h

Mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 17h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Le projet de modification sera également consultable sur le site web de la mairie : <https://www.auzeville.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations :

- Soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- Soit les adresser par écrit durant celle-ci à l'attention de M le commissaire enquêteur à la mairie d'Auzeville-Tolosane, 8 Allée de la Durante 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE.
- Soit par courriel à urb.mairie@auzeville31.fr. Les courriers et courriels seront réputés recevables du 3 au 24 mai 2024 à 17h.
- Lors des permanences du commissaire enquêteur

L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions du public sera annexé dans les meilleurs délais au registre d'enquête présent en mairie.

Le/les Commissaire Enquêteur recevra en Mairie les jours suivants :

- Vendredi 03/05/2024 de 9h à 12h
- Mercredi 15/05/2024 de 14h à 17h
- Vendredi 24/05/2024 de 14h à 17h

Objectifs de la 1^{ère} modification du PLU :

- apporter des rectifications suite aux observations du contrôle de légalité en date du 2 novembre 2022 en apportant des adaptations pour l'instruction des autorisations de construire
- ouvrir à l'urbanisation 2 secteurs AUO (zone à urbaniser dite « fermée ») pour permettre le développement de la commune tel qu'elle l'avait envisagé dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) défini dans le PLU approuvé le 12/07/2022. Les secteurs identifiés sont : le secteur AUO d'Argento correspondant à la parcelle AB 009 pour une superficie de 8848 m² et le secteur AUO des Minimes pour une surface de 1,80 hectares.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de 1^{ère} modification du PLU et de formuler des remarques, observations, préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de l'enquête, la première modification du PLU éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvée par le conseil municipal d'Auzeville-Tolosane.

Modalités relatives à l'enquête publique :

Le commissaire enquêteur adressera au Maire, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie et sur le site web de la Mairie : <https://www.auzeville.fr> pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Auzeville-Tolosane, le 9 Avril 2024

Le Maire

Dominique LAGARDE

